

# ANALYSE ET SUGGESTIONS DU CORP

## Rencontres des PNR : Quelle dynamique pour l'avenir ?

### Forcalquier-Lurs, 7-8 juillet 2011

Les succès des Parcs sont largement connus, il n'est sans doute pas nécessaire d'y insister sauf pour y repérer des points d'appui pour l'avenir (§ 1). Les mises en cause sont moins connues et souvent mal acceptées, il est utile d'évaluer leur portée et leur conséquence pour les parcs (§2). Les dynamiques futures des Parcs dépendront de leur positionnement par rapport aux enjeux qui naissent de la confrontation de ces succès et de ces mises en cause. Pour analyser ces dynamiques, on doit s'intéresser aux questions qu'elles posent quant à la nature des Parcs et à leur organisation (§3).

#### **1/ La création et le développement des PNR constituent une innovation anticipatrice des dynamiques territoriales en cours et futures :**

- Une vision de la durabilité et de la globalité du développement avec 30 ans d'avance.
- La considération du territoire comme un lieu d'action efficace, d'expérimentation, d'innovation et d'apprentissage,
- Une démocratie participative complétant opportunément la démocratie électorale,
- Des projets régulièrement évalués.

Toutes ces caractéristiques qui sont à l'origine des parcs se sont progressivement généralisées au point que la politique d'aménagement du territoire s'en réclame aujourd'hui.

#### **2/ Cette précocité dans une innovation aujourd'hui largement partagée ne doit pas cacher des changements du contexte dont l'ignorance conduirait à l'obsolescence puis à l'effacement, enfin à la disparition des PNR.**

- Si la généralisation des préoccupations initiées par les parcs est une **satisfaction** pour eux, elle est aussi un motif d'**inquiétude** : quelle est la légitimité des parcs si leur mission et leur méthode sont maintenant assignées à d'autres institutions, plus jeunes, davantage reconnues et mieux dotées qu'eux ? A-t-on encore besoin d'eux ? Pour quoi faire ?
- **L'espace rural** n'est plus le support des sociétés paysannes ou même de la seule production agricole. Il est une pièce de l'économie et de la société globales. Les communications, les échanges, les mobilités avec l'environnement commandent ces transformations. Dès lors, le périmètre d'un parc ne peut plus être considéré comme un isolat administratif à protéger mais comme un espace de communications et d'échanges avec son voisinage, notamment les **villes**.
- Ceci ne signifie pas que les territoires perdent toute autonomie ou tout pouvoir d'orientation et d'action. Au contraire, les **coordinations et médiations** entre les acteurs (anciens et nouveaux), entre les politiques publiques, entre les activités (économiques, sociales,

environnementales), entre les forces endogènes et exogènes se renouvellent et offrent des occasions d'innovations utiles à la société dans son ensemble.

- Ces évolutions s'accompagnent de nouvelles formes de relations, de mobilisation, d'engagements collectifs qui se créent dans un contexte où les individus sont soucieux de leur accomplissement personnel et où les grands systèmes idéologiques mobilisateurs s'effacent.

**3/ Cette situation nouvelle fait apparaître les enjeux** auxquels les parcs sont confrontés aujourd'hui. Par enjeux (en-jeu), nous entendons les questions importantes qui se posent quant à la légitimité sociopolitique des parcs (et donc leur reconnaissance) pour lesquelles des alternatives de réponses existent et qui sont donc objet de débat. Les réponses qui seront fournies commanderont les choix stratégiques et les perspectives. Trois domaines de débat nous paraissent se dégager :

- **Unité et diversité** : la diversité est-elle fatalement porteuse de désunion ou une richesse à utiliser pour construire l'unité ?
- **Ouverture et connexion** : les espaces d'action des parcs constituent-ils des « refuges » protégés et donc isolés de leur environnement (jugé agressif) ou une pièce constitutive d'un système socioéconomique et culturel avec lequel les échanges sont multiples ?
- **Mission et terrain** (les domaines et modes d'action) : spécialisation ou diversification des domaines d'intervention ? Modes de relation avec les « policy-makers » et les collectivités locales ? Missions et/ou compétences ?

Les diverses réponses à ces débats ne manquent pas de poser des **questions** concernant la **place** des Parcs dans la société ou encore leur **organisation** (cf. présentation orale) :

- Quel réseau des Parcs avec quel bien commun ?
- Quelles relations, avec qui ?
- Quelles activités, où ?
- Quelle reconnaissance publique ? ou : quelle légitimité sociétale ?
- Les Parcs face à la raréfaction de ressources (ou leur enchérissement) et ses conséquences sur les modes de consommation et de vie.

Sur l'organisation :

- Conception, animation, organisation du réseau Parcs : rôle de la fédération et des Parcs.
- Le dialogue avec les instances nationales, régionales et locales du territoire.
- Modalités et outils pour développer et organiser les proximités et échanges (géographiques, institutionnels, opérationnels, intellectuels)
- Développer la connaissance du réseau par lui-même et construire un discours sur la place actuelle et future dans l'aménagement du territoire.
- Promouvoir des réseaux inter-parcs d'expérimentation et d'innovation (dans quels domaines ?), en tirer des enseignements et les conditions de reproductibilité, les rendre publics.

**Ph. LACOMBE,**

Président du CORP